

COMMUNE DE TANNAY MUNICIPALITE

PREAVIS N° 33

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2018.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 34

Table des matières

<u>1.</u>	CON	ISEIL COMMUNAL	3
		COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL EN 2018	3
		COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2018	4
		DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2018	5
		SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2018	5
	_	RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS AU COURS DE 2018	6
vc		ON FÉDÉRALE DU 23 SEPTEMBRE 2018 :	6
IN:	<u>SCRIT</u>	TS : 789	6
<u>2.</u>		NICIPALITE	
		LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2018	7
		SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ COMMISSIONS MUNICIPALES	8
_			
<u>3.</u>		TION COMMUNALE DICASTÈRE DE SERGE SCHMIDT	<u>8</u>
	3.1	3.1.1 Administration générale	8
		3.1.2 Personnel communal	10
		3.1.3 Naturalisations	11
		3.1.4 Affaires sociales	11
		3.1.5 Affaires militaires	12
		3.1.6 Relations extérieures et communications	12
		3.1.5 Commissions et associations intercommunales	12
	3.2	DICASTÈRE DE GUY VAN GELDER	13
		3.2.1 Eclairages et routes	13
		3.2.2 Espaces verts	14
		Rien de spécial à signaler.	14
		3.2.3 Port	14
		3.2.4 Transports	14
		3.2.5 Police et taxes de séjours	14
		3.2.6 Cimetière et Columbarium	15
		3.2.7 Tourisme	15
		3.2.8 Informatique et téléphonie	15
		3.2.9 Commissions et associations intercommunales	15
	3.3	DICASTÈRE DE NATHAN FINKELSTEIN 3.3.1 Gestion des déchets	15
			15 16
		3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées	17
		3.3.3 Aménagement du territoire3.3.4 Police des constructions	18
		3.3.5 Cadastre et SIT	18
		3.3.6 Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)	18
		3.3.7 Protection civile	18
		3.3.8 Agriculture / Environnement	18
		3.3.9 Concept énergétique	18
		3.3.10 Développement durable	19
		3.3.11 Cours d'eau	19
		3.3.12 Commissions et associations intercommunales	19
	3.4	DICASTÈRE DE NINON PULVER PICCOT	19
		3.4.1 Ecoles	19
		3.4.2 Sports	22
		3.4.3 Affaires culturelles	22
	_	3.4.4 Commissions et associations intercommunales	23
	3.5	DICASTÈRE DE DENISE RUDAZ	23
		3.5.1 Finances	23
		3.5.2 Comptabilité générale	23
		3.5.3 Domaine et bâtiment3.5.4 Commissions et associations intercommunales	24
			24
4.	DEC	ISION	25

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal en 2018

1	Blanchard Philippe
2	Bolay Eric
3	Boquillon Xavier
4	Boundé Tomfeun Eric
_5	Caillet Gilbert
6.	Carollo Francesco
7	Chatton Claude
8	Collé Bernard
9	Dassio Sylvianne
10	Deschamps Régine
_11	Druon Florence
12	Egger Elfriede
13	Favarger Schmidt Marie-Noëlle
14	Fonta Jean-Pierre
15	Gerig Françoise
16	Geoffrey Bourné Chantal
17	Guex Marie Danièle
18	Heinzelmann Natascha
19	Jacquinod Jean Louis
20	Kaltenrieder Jean-Pierre
21	Keller Jean-Marc
22	Lemme Dominique
23	Levy Johanna
24	Levy Daniel
25	Martinez Castro Maria del Rosario
26	Mir Arcadio
27	Monney Jill
28	Monney Caitlin
29	Nassisi Fabrizio
30	Neumann Catherine
31	Polydor Marc
32	Qaqaya Hassan
33	Reynisdottir Kristin
34	Semoroz Pierre-Adrien
35	Stettler François
36	Studer Hugo
37	Tschopp Virginia
	Lüthi Marc
38	Van Gelder Michèle
39	Weil Arnaud
40	Wermuth Keyaerts Nicole

Bureau du Conseil communal

Caillet Gilbert, Président

Chatton Claude, 1er Vice-président

Tschopp Virginia, 2ème Vice-président jusqu'au 30 avril

Jacquinod Jean Louis, depuis le 25 juin

Gerig Françoise, Scrutatrice

Egger Elfriede, Scrutatrice

Dassio Sylvianne, Scrutatrice-suppléante

Monney Jill, Scrutatrice-suppléante

Secrétaire

Ramseyer Liselotte

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal en 2018

Commission de gestion

Bolay Eric (Président)

Jacquinod Jean Louis

Kaltenrieder Jean-Pierre

Polydor Marc

Studer Hugo

Commission d'urbanisme

Blanchard Philippe

Boquillon Xavier

Dassio Sylvianne (Présidente)

Jacquinod Jean Louis

Monney Caitlin

Commission de zone lacustre

Keller Jean-Marc (Président)

Lemme Dominique

Levy Daniel

Polydor Marc

Reynisdottir Kristin

Commision AD HOC étude projet rév partielle statuts ORPC district Nyon

Monney Jill

Nassisi Fabrice (Président/Rapporteur)

Semoroz Pierre-Adrien

Commission des finances

Favarger Schmidt Marie-Noëlle

Keller Jean-Marc

Mir Arcadio (Président/Rapporteur)

Monney Jill

Wermuth Keyaerts Nicole

Commission culturelle

Druon Florence

Egger Elfriede

Heinzelmann Natacha

Keller Jean-Marc (Président) jusqu'à septembre

Nassisi Fabrice (Président) dès octobre

Commission rév. des Statuts de l'ASCOT

Mir Arcadio (Président)

Guex Marie-Danièle

Favarger Schmidt Marie-Noëlle

Levy Johanna

Gerig Françoise

Commission Concept Energique

Carollo Francesco (Rapporteur)

Collé Bernard (Président)

Levy Daniel

Neumann Catherine

Reynisdottir Kristin

Commission de Recours

Gerig Françoise

Guex Marie-Danièle

Jacquinod Jean-Louis (Président)

Commission AD HOC rev statuts conseil régional

Weil Arnaud (Président/Rapporteur)

Geoffroy Bourné Chantal

Monney Jill

1.3 Délégations du Conseil communal en 2018

Délégués aux SITSE	Délégués à l'ASCOT				
Chatton Claude	Guex Marie Danièle				
Levy Daniel	Heinzelmann Natascha				
Mir Arcadio	Levy Johanna				
Neumann Catherine	van Gelder Michèle				
Boquillon Xavier (suppléant)	Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)				
Kaltenrieder Jean-Pierre (suppléant)	Favarger Schmidt Marie-Noëlle (suppléante)				
Délégués au Conseil Régional	Délégués à l'AJET				
Weil Arnaud	Favarger Schmidt Marie-Noëlle				
Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)	Guex Marie Danièle				
	Lemme Dominique				
	Blanchard Philippe (suppléant)				
	Neumann Catherine (suppléante)				

1.4 Séances du Conseil communal

Durant l'année 2018, le Conseil communal s'est réuni 5 fois en séance, le lundi 19 mars 2018, le lundi 30 avril 2018, le lundi 25 juin 2018, le lundi 1er octobre 2018 et le lundi 10 décembre 2018. La sortie du Conseil communal a eu lieu le 9 juin 2018.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2018

N°	Objet	Décision
20	Demande de crédit de 550'000 CHF pour les travaux de la 2ème étape de la Buvette de la Plage	Accepté à l'unanimité le 19 mars 2018
21	Demande de crédit de 54'000 CHF pour l'étude de renaturation du Torry	Accepté à la majorité le 30 avril 2018
22	Demande de crédit de 90'000 CHF pris sur le fonds de régulation / remplacement de fenêtres et des lucarnes des appartements du centre du village.	Accepté à l'unanimité le 30 avril 2018
23	Demande de crédit de 510'000 CHF pour l'acquisition des parcelles 229 et 232 (propriété du canton de Vaud)	Accepté à l'unanimité le 25 juin 2018
24	Comptes communaux 2017	Accepté à la majorité le 25 juin 2018
25	Demande de crédit de 31'000 CHF pour la ventilation du toit de l'immeuble du centre du village	Accepté à l'unanimité le 25 juin 2018
26	Rapport de gestion 2017	Accepté à l'unanimité le 25 juin 2018
27	Demande de crédit de 349'500 CHF pour financer la phase d'étude du développement de la zone lacustre Mies-Tannay	Accepté à la majorité le 1 ^{er} octobre 2018
28	Arrêté d'imposition 2019	Accepté à l'unanimité le 1er octobre 2018
29	Demande de crédit de 60'000 CHF pour le financement de la 1ère étape de la construction d'une nouvelle UAPE	Accepté à l'unanimité le 10 décembre 2018
30	Budget 2019	Accepté à l'unanimité le 10 décembre 2018
31	Nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie sur la commune	Accepté à la majorité le 10 décembre 2018
32	Taxe d'épuration pour 2019	Accepté à l'unanimité le 10 décembre 2018

1.6 Résultats des différents scrutins au cours de 2018

Votation cantonale du 4 mars 2018 :		Inscrits: 779
1. Pour le remboursement des soins dentaires		
Participation totale : 60.98 %	Oui : 194	Non : 274
Votation fédérale du 4 mars 2018 :		
1. Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 20	21	
Participation totale : 61.36%	Oui : 427	Non : 41
2. Suppression des redevances Billag		
Participation totale: 61.36%	Oui : 108	Non : 367
Votation fédérale du 10 juin 2018 :		Inscrits : 789
1. Initiative Monnaie pleine		
Participation totale : 55.64 %	Oui : 65	Non : 370
2. Loi fédérale sur les jeux d'argent		
Participation totale : 55.51%	Oui : 385	Non : 47
Votation consultative communale du 10 juin 2018 :		Inscrits : 948
1. Agrandissement du port du Torry		
Participation totale : 61.8 %	Oui : 445	Non : 96
Votation fédérale du 23 septembre 2018 :		Inscrits : 789
1. Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres		
Participation totale : 49.94%	Oui : 344	Non : 41
2. Initiative pour des aliments équitables		
Participation totale : 49.94%	Oui : 205	Non : 182
3. Initiative pour la souveraineté alimentaire		
Participation totale : 49.94%	Oui : 169	Non : 218
Votation fédérale du 25 novembre 2018		Inscrits : 792
1. Initiative pour les vaches à cornes		
Participation totale : 54.55 %	Oui : 148	Non : 258
2. Initiative pour l'autodétermination		
Participation totale : 54.80 %	Oui : 84	Non : 343
3. Base légale pour la surveillance des assurés		
Participation totale : 54.80 %	Oui : 233	Non : 197

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité en 2018

Répartition des dicasti	ères	
Municipal	Dicastères	Associations intercommunales
Serge Schmidt Syndic	Administration générale Personnel communal Naturalisations Affaires sociales Affaires militaires Relations extérieures et communications Gestion de la salle communale	Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte Membre : Ass. Syndics du district Membre : Comité de direction ARAS Président : Commission culturelle de Terre Sainte Représentant des actions : ARSCO SA Délégué : Conseil intercommunal Conseil Régional
Guy van Gelder Municipal	Routes et éclairages publics Espaces verts Port, rive et camping Police et sécurité Informatique Tourisme Transports Cimetière et Colombarium	Délégué : Nyon Région Tourisme Membre : Commission Police et Sécurité de TS
Nathan Finkelstein Municipal Vice-syndic Jusqu'au 30 juin 2018	Gestion des déchets Aménagement du territoire Développement durable (concept énergétique) Agriculture et environnement Cours d'eau Protection civile Constructions	Membre : Comité de direction SITSE Délégué : SADEC SA Délégué : Compostière TS Délégué : STEP Mies-Tannay Délégué : SDISTS Délégué : ORPC (protection civile) Membre : CIAT Terre Sainte Délégué : AdCV Délégué : STI – Service technique intercommunal
Pulver Piccot Ninon Municipale	Ecoles Sports et Jeunesse Affaires culturelles	Délégué : Tennis Club Mies Tannay Délégué : Clinique dentaire Délégué : Conseil intercommunal ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Rudaz Denise Municipale Vice-syndique Dès le 1er juillet 2018	Finances Impôts et taxes Bâtiments communaux et gérance	Délégué : Conseil intercommunal ASCOT Délégué : Conseil intercommunal SITSE Délégué : Conseil intercommunal AJET Délégué : Régie des Eglises

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2018, la Municipalité s'est réunie 45 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2 h 30 à 3 h.

2.3 Commissions municipales

Commission des naturalisations

Schmidt Serge (repr. de la Municipalité) Bouende Tomfeun Eric Druon Florence Egger Elfriede Monney Caitlin

Commission de salubrité (commission obligatoire)

Ehle Dr. Anne Genoud Thierry (STI) Finkelstein Nathan

3. GESTION COMMUNALE

3.1 Dicastère de Serge Schmidt

3.1.1 Administration générale

La Municipalité se plait à relever l'excellent esprit qui a régné tout au long de l'année alors même que d'importants changements se sont succédé au sein de notre équipe administrative.

En effet, le 15 avril 2018, Madame Catherine Gandolfi, exerçant ainsi son droit à une retraite anticipée, a quitté son poste de Secrétaire communale alors qu'elle exerçait cette fonction depuis un peu plus de 20 ans et après avoir collaboré avec cinq municipalités différentes! Durant toutes ces années, Madame Gandolfi a assuré à la tête de notre équipe administrative un service de grande qualité, fiable, professionnel et bienveillant. La Municipalité a pu relever lors de son départ combien étaient appréciés par nos administrés sa compétence et toute l'attention qu'elle portait avec intelligence et empathie à l'exercice des tâches qui nous sont dévolues.

Dès lors, c'est tout naturellement Madame Ariane Katzarkoff, notre Secrétaire communale adjointe qui a été appelée à la remplacer. Madame Katzarkoff s'était jusqu'ici très bien intégrée au sein de notre équipe administrative, appréciée qu'elle est par ses compétences et par son caractère agréable, à la fois par nos administrés, par ses collègues et bien sûr par la Municipalité.

Le poste d'adjointe étant ainsi à repourvoir, le choix de la Municipalité s'est porté sur la personne de Madame Ségolène Brouet qui est entrée en fonction au premier juillet. Personne dynamique et autonome, Madame Brouet s'est très vite impliquée avec succès dans ses nouvelles tâches. Durant l'intérim, c'est Madame Amelia Elkhuizen Morgado qui a exercé cette fonction trois mois durant.

Cette année 2018 a été également marquée par deux anniversaires importants et qui témoignent d'une belle fidélité puisque notre Boursière, Madame Solange Muraca, a fêté au mois d'août ses 30 ans de présence au sein de notre administration et Madame Tamara Blanchoud ses 10 ans de service.

Comme par le passé, le Syndic, accompagné du Municipal concerné, a procédé à fin 2018 aux entretiens d'appréciation avec l'ensemble de notre personnel, entretiens qui ont été tout à fait positifs.

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, le Syndic dirige et assiste le personnel, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire communale, dans l'accomplissement de son travail dans les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Traitement des appels téléphoniques
- Rédaction des procès-verbaux de diverses séances
- Tenue du registre civique et travaux relatifs aux votations/élections
- Contrôle des habitants et du bureau des étrangers
- Tenue de la comptabilité, gestion de la trésorerie et de la facturation
- Etablissement de statistiques

- Suivi des dossiers de naturalisation
- Gestion des registres des entreprises, des citernes et des chiens
- Gestion administrative du port et du parking Bénuyer ainsi que des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Gestion des locations de la salle communale et suivi de l'organisation de manifestations communales
- Gestion des cartes journalières CFF
- Gestion du site Internet et soutien à la réalisation du Tannayroli

Visite annuelle de la préfecture

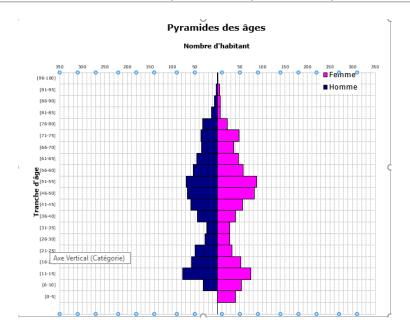
Pour cette année 2018, c'est Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz qui a procédé à Tannay le 7 novembre à la traditionnelle visite annuelle au cours de laquelle il a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Il a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale et la Boursière de même que le Président et la Secrétaire du Conseil communal. Monsieur le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers et le bon esprit dans lequel travaillent notre Municipalité et notre administration.

Contrôle des habitants

En 2018, notre service du contrôle des habitants a délivré :

- 47 cartes d'identité,
- 187 permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers,
- 750 avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.
- Quelques statistiques :

	Suisses	Etrangers	Total
Population au 31.12.2017	928	677	1605
Arrivées 2018	54	91	145
Départs 2018	70	77	147
Naissances 2018	2	5	7
Décès 2018	9	4	13
Population au 31.12.2018	905	692	1597



Gestion de la salle communale

Durant l'année 2018, notre grande salle a été occupée à 53 reprises, dont 14 fois pour des évènements privés dont la location a rapporté 9'880 CHF.

Elle a par ailleurs été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte (comme la loi sur les écoles de musique nous en fait l'obligation) ainsi qu'à diverses associations (l'Amicale de Tannay, les Variations Musicales de Tannay, l'école et l'UAPE, les camps de sport d'été, etc.)

3.1.2 Personnel communal

Le personnel communal suivant œuvrait au sein de notre Commune pendant l'année 2018 :

Administration communale

Secrétaire municipale	
Catherine Gandolfi Taux d'activité: 85 % Du 1 ^{er} janvier au 15 avril Ariane Katzarkoff Taux d'activité: 100 % Dès le 16 avril	Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, registre civique (rôle des électeurs) et votations, gestion des routes, classement, police des constructions, registre des bâtiments, registre des chiens, informatique et soutien du secrétariat du Conseil communal.
Secrétaire municipale adjointe	
Ariane Katzarkoff Taux d'activité: 100% Du 1 ^{er} janvier au 15 avril Ségolène Brouet Taux d'activité: 90 % Dès le 1 ^{er} juillet Amélia Elkhuisen Morado Ad interim Du 15 avril au 1 ^{er} juillet	Gestion des bâtiments communaux avec la Régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, gestion de la caisse, abattages d'arbres, registre des citernes, sentences municipales, rapport de gestion, soutien à la police des constructions et tableau de répartition des responsabilités.
Boursière communale	
Solange Muraca Taux d'activité : 75 %	Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances personnel, gestion des comptes liquidités, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées, statistiques et analyses.
Boursière adjointe	
Tamara Blanchoud Taux d'activité : 90 %	Gestion du port et des taxes, informations et tous-ménages, assurances choses, taxes forfaitaires sur les déchets, encaissements débiteurs, factures fournisseurs, cartes CFF, site Internet, Tannayroli, téléphone économat et gestion des contentieux.
Office de la population	
Anne-Isabelle Ramseyer Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, clés, registre commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetière et décès, objets trouvés et taxes résidences secondaires.

Activités « techniques »

Agents d'exploitation	
Carlos Pereira	Routes, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du Centre du
Taux d'activité : 100 %	Village.
Marc Randin	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et
Taux d'activité : 100 %	conciergerie des bâtiments du Château.
Yves Deferne	Routes, port et conciergerie du bâtiment de l'école.
Taux d'activité : 100 %	
Service de nettoyage	
Suzanne Yapa	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
642 heures durant 2018,	
en moyenne par semaine	
environ 13 heures.	
Mandataires indépendants	
Pro Archives Conseils	Gestion périodique des archives communales.

3.1.3 Naturalisations

Vincent Guillot

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une Commission composée de 4 membres du Conseil communal et présidée par le Syndic reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette commission conjointe de naturalisation s'est réunie à 9 reprises en 2018 pour des entretiens de demande de naturalisation ordinaire avec 25 candidats.

25 dossiers ont été transmis à la Municipalité avec préavis favorable et envoyés au Canton.

1 demande de naturalisation dit « facilitée » a été présentée en séance de Municipalité sans que le candidat ait besoin de passer devant la Commission. La Municipalité a donné un préavis favorable à ce dossier. Des dossiers acceptés ultérieurement par notre Municipalité ont abouti, soit 9 demandes de naturalisation ordinaire et 7 demandes de naturalisation facilitée.

A propos des naturalisations, c'est au premier janvier 2018 qu'est entré en vigueur une nouvelle loi et ce nouveau cadre légal restreint les conditions d'accès à la nationalité suisse. Depuis cette date, en effet, les candidats — entre autres mesures - doivent être titulaires d'une autorisation d'établissement de type permis C et attester de connaissances d'une langue nationale (le français dans le canton de Vaud) non seulement à l'oral mais également à l'écrit. Il faut aussi que les candidats n'aient bénéficié d'aucune aide sociale durant les trois ans qui ont précédé la demande. Les communes ont également à disposition un catalogue unique de questions à poser, dans lequel elles doivent puiser.

Malgré ce durcissement, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler sa volonté de promouvoir la démarche de naturalisation et c'est une volonté qui est d'ailleurs inscrite dans la Constitution vaudoise. J'aimerais vous dire que c'est précisément dans cet esprit qu'a travaillé jusqu'ici notre Commission des naturalisations, en examinant avec bienveillance les dossiers qui lui étaient soumis. Tout en prenant en compte les connaissances civiques, historiques et géographiques des candidats, la Commission met toujours l'accent sur le degré d'intégration et la motivation. Elle a constaté avec bonheur combien les demandeurs avaient à cœur, le plus souvent, de bien préparer l'entretien auquel nous les soumettons et combien ils se sentaient déjà Suisse à maints égards.

3.1.4 Affaires sociales

Sortie des aînés

Le 20 septembre, par une belle journée ensoleillée, 75 personnes ont pris part à la sortie des aînés organisée par la Municipalité. A cette occasion, les participants ont mis le cap sur Annecy, avec une visite guidée des vieux quartiers de la cité ainsi qu'avec une magnifique croisière sur le lac. La journée s'est terminée par un alléchant goûter savoyard!

3.1.5 Affaires militaires

Rien de spécial à signaler.

3.1.6 Relations extérieures et communications

Le Syndic représente la commune au sein de l'assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'assemblée des Syndics du district, du Conseil régional et de diverses associations intercommunales (voir ci-dessous). Il a également été appelé à répondre à plusieurs reprises aux sollicitations des journalistes de la Côte, de NRTV et de 24 Heures.

3.1.5 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée à cinq reprises, durant cette année (la séance qui se tient à chaque fois, en principe, dans une commune différente est présidée par le Syndic du lieu où elle se tient).

C'est ainsi qu'en 2018 les syndics se sont réunis le 16 janvier à Founex, le 21 mars à Chavannes-des-Bois, le 2 mai à Commugny, le 9 octobre à Founex et le 28 novembre à Mies.

Le but de ces rencontres est de partager les informations et les points de vue sur des sujets d'intérêts généraux et si possible d'harmoniser quelque peu nos pratiques en Terre Sainte.

Lors de ces séances, les thèmes suivants ont été, notamment, abordés :

- L'animation et l'avenir du théâtre de Terre Sainte
- La présence de la commune de Crans-près-Céligny au sein de l'assemblée des syndics
- La répartition entre les communes des frais pour certaines festivités
- L'activité des commissions du sport et de la culture
- La couverture de la Coupe du monde dans nos communes
- La position des communes par rapport au demande de soutien du journal « La Côte »
- Echanges à propos de la LATC
- Les standards minimaux de l'accueil parascolaire
- Echanges à propos du Service technique intercommunal
- Les constructions de bâtiments communaux
- La situation au sein de l'AJET
- Projet pour la perception des impôts communaux par les communes elles-même

Durant ces séances, divers sujets d'intérêt commun ont été évoqués, dont en autres :

- Le nouveau processus de naturalisation
- La LAT
- La circulation en Terre Sainte
- Le Pot commun

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district se sont réunis en assemblée à trois reprises durant cette année 2018 : le 3 mai à Commugny, le 30 août à Begnins et le 15 novembre à Luins

- La LATC et la responsabilité des communes
- La politique environnementale du Canton de Vaud
- Le rôle des Municipalités dans le nouveau processus d'acquisition de la nationalité suisse
- L'avenir des sociétés de jeunesse
- L'avenir du journal « La Côte »
- Le rôle de la Justice de Paix
- L'immatriculation des véhicules d'autres cantons sous plaques vaudoises
- La Fondation Equitim pour des logements d'utilité publique
- Les effets de la péréquation

Commission culturelle de Terre Sainte

Votre Syndic préside la Commission culturelle de Terre Sainte, laquelle s'est donné pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides, dans le domaine culturel, qui sont présentés à nos 8 communes, de les étudier et de proposer, dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2018, la commission s'est réunie à Tannay les 14 mars, 14 juin, 12 septembre et 29 novembre.

Elle a ainsi accordé, notamment, son soutien financier aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble vocal de Terre Sainte, les Concerts « Musique à l'Eglise » à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, la Guinguette d'automne à Mies, les Rencontres de Coppet.

<u>Délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon (ex Conseil Régional)</u>

Le Syndic ainsi que le délégué du Conseil communal ont participé à quatre reprises en 2018 aux séances du Conseil intercommunal du Conseil régional qui se sont tenues à Begnins le 19 avril, à Gingins le 14 juin, à Le Vaud le 27 septembre et à Founex le 12 décembre.

Vous trouvez en annexe le rapport annuel 2018.

Représentant des actions Arsco SA

Le Syndic représente sa commune comme actionnaire au sein d'Arsco SA alors que la Municipale en charge des écoles, Mme Ninon Pulver Piccot en est avec ses collègues des autres communes de Terre Sainte l'une des administratrices.

L'activité de la société a été importante et diversifiée en 2018 (voir à ce propos le rapport de Mme Pulver Piccot) et l'assemblée des actionnaires a pu constater que les comptes avaient bien été maîtrisés par rapport au budget.

3.2 Dicastère de Guy van Gelder

3.2.1 Eclairages et routes

RC1

Les Conseils communaux de Tannay, Mies, Coppet et Founex avaient approuvés en 2016 et 2017 les préavis relatifs à la requalification de la Route Suisse (RC1) allant de Mies à Founex en passant par Tannay et Coppet. Les travaux ont débutés le lundi 12 mars 2018 avec le giratoire près du port de Tannay, pour une durée de quatre mois. Les travaux de construction du giratoire au bas de la route F.-L. Duvillard ont eux commencés début avril 2018 pour une durée de quatre mois également. Une fois les giratoires terminés, c'est la partie de la route Suisse entre les deux giratoires qui a été réaménagée. La voie principale a été terminée en octobre 2018. Les travaux se poursuivent en 2019 pour ce qui concerne Tannay avec la partie entre le giratoire Duvillard et l'entrée de Coppet.

Une partie du parking Benuyer est occupée par l'installation de chantier mais les places de parc perdues sont compensées provisoirement durant les travaux par le même nombre de places aménagées sur l'ancien camping. Toute la zone sera remise en état par l'entreprise à la fin des travaux sur la route Suisse fin 2020.

Réaménagement de trois carrefours à la route F.-L. Duvillard

Le Conseil Communal du 2 octobre 2017 avait approuvé le préavis n°14 relatif à un crédit de 283'824 CHF pour le réaménagement de trois carrefours à la route F.-L.Duvillard.

Les travaux ont démarré le 19 mars 2018 avec le carrefour route F.-L.Duvillard-route des Pralets. Un trottoir a été aménagé le long du parking de l'ancienne déchèterie, en continuité du trottoir en provenance du centre du village et rejoignant le trottoir peint sur la route des Pralets. Le carrefour lui-même a été redessiné et des seuils ont été placés de part et d'autre du carrefour pour ralentir le trafic.

Les priorités de droite ont été supprimées aux croisements de la route F.-L.Duvillard avec le chemin des Cerisiers et celui avec la route de Malcroissant et remplacés par des « stop ». Le but étant d'améliorer la sécurité suite au manque de visibilité à ces carrefours. Ces changements ont eu pour conséquence règlementaire de modifier la limitation de vitesse de 30 à 50 km/h pour la partie inférieure de la route F.-L Duvillard mais les obstacles existants (bacs à fleurs) ont été maintenus et deux seuils ont été placés de part et d'autre du carrefour de la route de Malcroissant. Par ailleurs, la circulation des piétons a été améliorée sur la route de Malcroissant par la création de portions de trottoirs manquants ainsi que par le marquage au sol d'un passage pour piéton. Tous les passages pour piétons sont maintenant éclairés aux normes en vigueur. Les travaux, avec les derniers marquages au sol ont été terminés fin juin 2018.

Chemin de la Petite Rive (bordant le lac)

Le Chemin de la Petite Rive (bordant le lac) qui était fortement dégradé a été remis en état par un nivellement de la promenade bordant le lac avec de la terre du Salève et par un revêtement de sol avec des pavés absorbants pour la partie entre la route Suisse et le lac.

Radar informatif sur la route de Saint-Cergue

La Municipalité reçoit régulièrement les résultats des contrôles radar effectués par la police sur la route de Saint-Cergue et a pu constater, selon les différents contrôles effectués, que 6 à 9% des automobilistes dépassaient la limite autorisée de 50 km/h alors que la moyenne cantonale était de l'ordre de 3% pour le même type d'infraction.

For de cette constatation, la Municipalité a décidé d'installer un radar informatif sur la route de Saint-Cergue en direction de Commugny, à 150 mètres environ du giratoire avec la route du Village. Le résultat est visible et immédiat dans les résultats des derniers contrôles radar de la police avec une baisse notable des infractions, soit entre 2 et 4% des automobilistes pris en excès de vitesse.

3.2.2 Espaces verts

Rien de spécial à signaler.

3.2.3 Port

Suite au bris d'une chaîne mère dans le port de Tannay lors d'un jour de forte bise fin septembre, quelques bateaux se sont retrouvés sans maintien à l'arrière ce qui a occasionné quelques dégâts légers au ponton et à deux bateaux, dégâts couverts par les assurances. Une entreprise spécialisée est venue remplacer la chaîne rompue et a procédé à une vérification générale des chaînes et des bouées dans le port (terminé début 2019).

3.2.4 Transports

Les travaux d'infrastructures se sont poursuivis aux gares de Mies et de Chambésy pour permettre la fréquence du train au quart d'heure en 2018. Après les retards au début des chantiers, la ligne a été finalement opérationnelle aux heures de pointe dès juin 2018 à la gare de Tannay. Dès décembre 2018, l'offre au quart d'heure a été effective toute la journée. Il s'agit d'une avancée importante pour notre village et qui proposera une alternative attrayante à l'usage des voitures privées pour les déplacements, particulièrement en direction de Genève.

3.2.5 Police et taxes de séjours

Tannay et d'autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants. Les statistiques criminelles de notre région avaient montré une baisse très significative des vols par effraction à Tannay entre 2014 et 2016, passant de 63 en 2014 à 24 en 2015 et 10 en 2016. En 2017, la situation est restée stable avec 11 vols par effraction mais on constate une très légère augmentation en 2018 avec 12 vols par effraction. L'année avait été assez calme, mais c'est particulièrement en fin d'année qu'il y a eu une recrudescence des vols avec des bandes organisées venues de pays de l'est de l'Europe. La même constatation est d'ailleurs applicable pour toute la région.

Les taxes de séjours ont été perçues pour un montant de 11'151.65 CHF selon le détail ci-après :

8'495.00 CHF – taxes de séjours des propriétaires en résidence secondaire

2'340.00 CHF – taxes de séjours des locataires en résidence secondaire

316.00 CHF – taxes de séjours Airbnb

3.2.6 <u>Cimetière et Columbarium</u>

Rien de spécial à signaler.

3.2.7 Tourisme

Rien de spécial à signaler.

3.2.8 Informatique et téléphonie

Swisscom a procédé à la pose de fibre optique dans l'ensemble du village ce qui va permettre d'accéder à des débits internet plus élevés et de répondre aux besoins futurs. Les travaux ont débuté début mai 2018 pour une durée 6 semaines.

3.2.9 Commissions et associations intercommunales

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

La Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte a pour but d'offir un cadre sécuritaire à l'ensemble des habitants de notre région, en s'appuyant sur le contrat de prestations signé avec la Police cantonale. Des séances régulières sont organisées réunissant les autorités Municipales des communes de Terre Sainte et les différents corps de police et de sécurité (gendarmerie, gardes-frontières, police des CFF, SDS).

3.3 Dicastère de Nathan Finkelstein

3.3.1 Gestion des déchets

La déchèterie intercommunale de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois a été ouverte le lundi 4 juillet 2016. Un problème au niveau de la puissance électrique des compacteurs devait être résolu au courant de l'année 2017 mais ne l'a été qu'au milieu de 2018. La déchèterie offre en moyenne 39 heures d'ouverture par semaine, reprend plus de 40 catégories de déchets urbains et fonctionne à la satisfaction des habitants

Les coûts de la gestion des déchets urbains (collecte, transport et élimination) doivent être entièrement couverts par les taxes : forfaitaire et à la quantité. Ce n'est pas encore le cas à Tannay, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Le montant de la taxe forfaitaire pour 2018 a dû être augmenté suite à l'analyse des 12 mois d'exploitation afin de tendre vers un équilibre entre les coûts et les taxes. Cette augmentation a été approuvée par la Surveillance des prix fédérale.

Nous avons atteint l'objectif cantonal de recycler 57% de nos déchets urbains. Par contre, la taxe à la quantité ne couvre pas encore les 40% du coût total de la gestion des déchets urbains. La résolution du problème des compacteurs fera remonter légèrement ce pourcentage.

Evolution des déchets pour la commune de Tannay (tonnes)

Evolution 2008 - 2017 Voir informations ci-dessous

	Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
P	opulation	1'585	1'430	1'448	1'511	1'436	1'430	1'421	1'385	1'399	1'398
Ordures ménagères [t]	極	204.62	216.70	250.05	226.82	223.20	346.10	353.90	339.60	336.90	333.70
Déchets encombrants [t]	k	52.92	38.03	39.00	33.51	32.59	26.35	26.70	18.30	23.80	30.60
Déchets communaux [t]	屋	7.31	16.67	-		_	12	-	14	-	H
▶ Biodéchets [t]	Jac.	220.80	284.47	351.45	373.50	334.20	310.35	423.60	373.10	398.00	461.00
▶ Bois usagé [t]	k	29.44	16.54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Papier, carton [t]	Jac.	101.41	95.82	85.40	86.00	89.14	65.78	63.60	59.60	59.60	71.90
Métaux [t]	Je.	22.26	23.41	17.40	15.35	17.29	15.93	8.10	11.00	16.10	14.80
▶ Verre [t]	屋	59.86	60.69	57.56	54.89	59.08	49.24	46.20	47.80	46.20	53.40
▶ PET[t]		4.83	4.86	0.00	4.50	4.71	4.04	0.00	3.40	0.00	0.00
Plastiques (Hors PET) [t]	le.	25.18	11.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Déchets spéciaux [t]	屋	3.45	7.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Huiles [litres]	<u> </u>	917.50	356.25	0.00	0.00	1'042.50	965.00	1'626.25	400.00	745.00	497.50
▶ Textiles [t]	le le	14.77	6.89	0.00	0.00	0.86	5.30	0.00	5.30	0.00	0.00
Déchets inertes [t]	屋	33.80	40.95			-	-	+	-	-	:
Matériel électroménager [t]	屋	6.26	1.79	-	3.73	*	-	-	3 7 1	17.0	,
Matériel électronique [t]	屋	5.25	2.84	-	-	2	-	-	323	-	
Capsules à café [t]	24	1.42	1.41		-	-	100	-	S=:	-	

Critère	2018 Tannay	2017 Tannay	2016 Tannay	2015 Tannay	2014 Tannay
Valorisables/total (poids)	59%	57%	61%	66%	67%
Taxes/coût total (CHF)	91%	83%	94%	93%	90%
Taxe quantité/coût total	23%	26%	29%	34%	35%
Taxe quantité/coût incinérables	52%	61%	73%	76%	80%

Incinérables = ordures + encombrants ; + plastique et bois usagé à partir de 2016

Coût total = incinérables + valorisables

Activités :

- Elaboration, en collaboration avec l'Administration, du calendrier et des directives tous-ménages concernant la gestion des déchets pour 2018
- Surveillance du conditionnement des ordures ménagères par des contrôles lors des collectes
- Analyse du financement de la gestion des déchets afin de répondre aux exigences cantonales
- Récolte des données demandées dans le cadre des statistiques cantonales des déchets
- De nombreuses séances avec les Municipaux de Commugny et de Chavannes-des-Bois concernant la gestion de la déchèterie intercommunale.

3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées

Rien à Signaler

3.3.3 Aménagement du territoire

Projet du développement de la zone lacustre de Tannay-Mies

- Le 13 septembre 2017 le concept de mise en valeur de notre zone lacustre a été présenté aux deux Municipalités qui nous ont reconfirmé leur soutien pour la continuation de cette étude. Le groupe adhoc, ayant rempli son mandat, a été par conséquent dissout. Dans la foulée, les Municipalités ont nommé un comité de pilotage pour gérer ce projet (CoPilLac) composé de quatre municipaux : Guy Dériaz et Claude Hilfiker pour Mies et Guy van Gelder et moi-même pour Tannay.
- Nous avons continué l'élaboration du concept de la mise en valeur de notre zone lacustre en 2018. Au mois de mai une maquette des aménagements de cette zone a été présentée à la population en vue de la votation populaire sur l'aspect du port.
- Les résultats de la votation du 10 juin 2018 sur le projet du port étaient extrêmement clairs :
 - Mies: Participation 51%; Oui 79%
 - o Tannay: Participation 62%; Oui 82%

Suite à cette votation, les deux communes ont présenté des préavis afin d'entreprendre les études nécessaires pour l'aménagement terrestre de cette zone ; pour la mise à ciel ouvert et renaturation du Torry et pour le nouveau port. L'enquête publique pour ces projets est prévue avant la fin de 2019.

• En marge du développement de la zone lacustre la Commune a négocié l'acquisition des biens-fonds 229 et 235 dont le propriétaire est le Canton de Vaud. Le 16 août le Conseil communal a accepté le Préavis 23 pour cette acquisition. Le bien-fonds 235 étant du domaine public cantonal, le Canton doit procéder à son transfert au chapitre privé du Canton avant de pouvoir exécuter l'acte de vente. Cette procédure administrative étant un peu longue l'achat n'a pas pu se faire avant la fin 2018 mais se fera en 2019.

Projets de développement communaux

La Municipalité souhaite explorer la possibilité de réaliser plusieurs projets de construction :

- une voirie,
- un bâtiment locatif afin de pouvoir offrir quelques logements à loyer modéré et
- éventuellement à plus long terme un bâtiment à logements protégés.

Révision de notre Plan géneral d'affectation (PGA)

La 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) de 2008 découle de la mise en vigueur de la 1ère révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses répercussions. Ce nouveau PDCn oblige les communes à réviser les PGAs dans les cinq ans suivant l'adoption de la 4e adaptation du PDCn par le Grand Conseil (31.01.2018) pour que les zones à bâtir légalisées correspondent aux besoins prévus sur 15 ans.

Notre commune est surdimensionnée, c'est-à-dire qu'il y a trop de droits actuels à bâtir par rapport à la croissance d'habitants autorisée par le Canton pour les prochains 15 ans. De ce fait nous devons procéder à une réduction de ces droits à bâtir.

La première étape de la révision de notre PGA était d'établir une *Vision d'aménagement* pour notre commune. Ce document a démontré les mesures possibles de réduction des droits à bâtir tout en argumentant pourquoi ces réductions, dans la plupart des cas, n'avaient pas de sens. Le 16 juillet le Service cantonal de développement territorial a accepté notre *Vision d'aménagement*. La deuxième étape est de développer le PGA proprement dit, son Règlement (RPGA) et le rapport explicatif exigé par l'Art. 47 Ordonnance d'aménagement du territoire (OAT). En vue du nouveau PGA nous avons dû mandater deux bureaux d'ingénieurs pour quantifier et proposer des mesures éventuelles des dangers naturels identifiés sur la Carte cantonale des périmètres de dangers naturels. L'étape suivante, prévue au printemps 2019, est l'examen préliminaire par le service cantonal du projet de PGA.

3.3.4 Police des constructions

Activités :

- Analyse, avec notre administration et bureau technique, de la conformité des dossiers de demande de permis de construire déposés avant de les faire avaliser par la Municipalité et de les mettre à l'enquête. Durant l'année 2018, 24 dossiers ont été traités, soit : 16 permis de construire délivrés, 2 demandes pour des installations de panneaux solaires et 6 autorisations municipales. Lors des enquêtes publiques une opposition a été déposée cette année.
- Contrôle et suivi de l'évolution des chantiers en cours et participation au contrôle et à la délivrance de 9 permis d'habiter avec le Service Technique Intercommunal (STI).

3.3.5 Cadastre et SIT

Aucune activité particulière n'est à mentionner pour 2018 à part une mise à jour annuelle de la base de données communale.

3.3.6 <u>Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)</u>

Les habitants de Terre Sainte sont rassurés de savoir que leur service de défense incendie intervient rapidement aux appels d'urgence entre autres pour les incendies, sauvetages ou inondations. Le SDIS-TS est une entente intercommunale de 8 communes. Sa gestion est assurée par la Commission intercommunale du feu composée d'un municipal de chaque commune membre.

Tous volontaires, la soixantaine de membres du SDIS-TS sont des hommes et des femmes admis dès 18 ans. Ils exercent une activité, qu'ils soient étudiant, salarié ou indépendant, et consacrent chaque mois plusieurs heures à leur formation de sapeur-pompier et aux interventions. Les permanences sont assurées de jour comme de nuit. Le week-end, un groupe de 4 personnes assure tous les départs en alarme et peut être renforcé par le groupe de piquet selon les besoins. L'entretien du matériel et de la caserne fait également partie de la mission du sapeur-pompier volontaire.

En 2018 il y a eu 84 interventions dont 6 à Tannay. Au total, les pompiers ont consacré 904 heures aux interventions et 2'229 heures à la formation (cours cantonaux et formations internes).

Ce service est financé essentiellement par nos impôts et a représenté à peu près 21 CHF par habitant en 2018.

La part communale s'élève à 34'094.00 CHF.

3.3.7 Protection civile

L'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) a son siège dans le bâtiment des antennes de Prangins (Centre des émetteurs de Prangins). L'ORPC compte 880 astreints dont les activités incluent : de l'instruction, des interventions en faveur de la collectivité et des interventions en situation d'urgence.

Sur les 5'910 jours de service en 2018, 3'779 ont été consacrés à l'instruction afin d'être préparé pour les diverses interventions et 553 ont été engagés en situation d'urgence.

Les soldats de l'ORPC sont visibles lors des grands événements publics où ils gèrent souvent la circulation et veillent à la sécurité de la population. Ils font aussi des interventions un peu moins visibles comme, par exemple, l'abattage d'arbres endommagés par un incendie ou l'écroulement de l'Hôtel Beau-Rivage à Nyon.

Ce service est financé essentiellement par nos impôts et représente un peu plus de 18 CHF par habitant en 2018.

La part communale s'élève à 13'074.60 CHF.

3.3.8 Agriculture / Environnement

Rien à signaler

3.3.9 Concept énergétique

Rien à signaler.

3.3.10 Développement durable

Rien à signaler.

3.3.11 Cours d'eau

Le Garde forestier nous a fourni une synthèse en fin de l'année 2017 de l'état actuel et les entretiens à prévoir du Torry et du Nant. Les travaux concernant le Torry ont été effectués en 2018. A cause d'un manque de budget, les travaux concernant le Nant seront effectués en début 2020.

3.3.12 Commissions et associations intercommunales

<u>Délégué à la SADEC (</u>Société Anonyme pour le traitement des **D**échets de la **C**ôte)

Participé aux assemblées générales de la SADEC.

Membre à la Commission Intercommunale pour l'Aménagement du Territoire (CIAT)

La CIAT siège en principe tous les mois. Sans pouvoir décisionnel, sa mission est d'échanger des informations et de coordonner les politiques d'aménagement du territoire entre les communes, le Conseil régional et le Canton.

Délégué au COPIL Terre Sainte (Conseil Régional)

Le COPIL, organisme de Coordination avec la région et le Canton, ne s'est pas réuni en 2018.

Délégué à la Commission intercommunale du Service défense incendie et secours-Terre Sainte (SDIS-TS)

Participé active à plusieurs séances de la Commission consultative du feu dans le cadre de la gestion du service du SDIS-TS.

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

Participé aux séances de l'ORPC.

Le Plan Canicule 2018 a été mis en place en collaboration avec l'Administration communale.

Délégué à l'Association des communes du district de Nyon pour un Service Technique Intercommunal (STI)

Participé à l'assemblée générale 2018.

Membre du Comité de direction (CoDir) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE)

Responsable pour les finances des SITSE. Participation active aux séances du CoDir et du Conseil intercommunal.

<u>Délégué à l'Entente intercommunale de la compostière de Terre Sainte (EICTS)</u>

Participé à l'Assemblée générale 2018

3.4 Dicastère de Ninon Pulver Piccot

3.4.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur 11 années d'études, partagées en 2 degrés (degré primaire et degré secondaire 1).

Les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Le degré primaire dure huit années partagé en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire.

L'école obligatoire est régie par la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui définit également les compétences respectives des autorités communales et cantonales.

Ainsi, selon l'article 27 de la LEO, les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements scolaires, les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les communes assument la maintenance et l'exploitation des bâtiments ainsi que la fourniture des énergies et l'élimination des déchets.

Les communes organisent également les transports scolaires (art. 28 LEO), la surveillance des devoirs (art 29 LEO), les repas de midi ainsi que les camps, courses d'école et voyages d'étude (notamment art 30 LEO). Conformément à l'article 63a de la Constitution vaudoise, en collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil pré- et parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire et ceci conformément aux objectifs de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Les objectifs de cette loi sont d'assurer la qualité de l'accueil de jour, de répondre à une offre suffisante en place d'accueil dans tout le canton et d'organiser son financement.

Pour assurer ces tâches, les 9 communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies, Tannay) se sont constituées en un réseau. Les associations intercommunales et entités suivantes prennent en charge les responsabilités décrites cidessus pour le réseau:

- AJET: Association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte
- ASCOT : Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte
- ARSCO SA : Société immobilière
- CESCOT : Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte.

En général, le Municipal en charge des écoles de chaque commune de Terre Sainte fait partie de droit du comité de direction des associations intercommunales susmentionnées et est membre du conseil d'administration d'ARSCO SA ainsi que du CESCOT. Depuis le 1er juillet 2016, votre Municipale siège dans les 4 entités susmentionnées.

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte

L'AJET gère:

- 7 structures d'accueil parascolaire (UAPE), soit 60 collaborateurs, 480 places d'accueil et plus de 600 enfants accueillis.
- 16 accueillantes en milieu familial (AMF) et 99 enfants accueillis.
- 3 crèches (Coppet, Chavannes-des-Bois, Crans-près-Céligny), soit 50 collaborateurs, 115 places d'accueils et plus de 150 enfants accueillis.
- Le Centre d'Animations de Vacances (CAV), soit 18 collaborateurs et 327 enfants accueillis.
- Le Centre de Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT, la Baraka), soit 2 collaborateurs et 81 enfants inscrits.

La construction de la nouvelle crèche de Chavannes-des-Bois, « Les Petits Lutins », s'est achevée en 2018 et la crèche a ouvert ses portes en août 2018.

La remise aux normes et le rafraîchissement des locaux de la crèche de Coppet sont en cours d'études.

Au vu de l'offre suffisante en crèches dans le réseau, le contrat de partenariat avec la crèche privée Easy Kids, à Founex, a été résilié en 2018. Néanmoins, les enfants qui y sont inscrits continueront d'y être accueillis jusqu'à leur entrée à l'école.

Le Centre d'Animations de Vacances (CAV) a fêté ses 5 ans, en juillet.

En automne 2018, la Baraka a ouvert ses portes aux 8 à 11 P.

Suite à la démission du Directeur de l'AJET, Luc Visinand au 30 novembre 2017, la Présidente de l'Ajet, Mme Stéphanie Emery a assuré la direction par interim et votre Municipale, la vice-présidence par intérim, jusqu'en septembre 2018, date d'arrivée de la nouvelle Directrice. En 2018, une toute nouvelle organisation a pu être mise en place.

La direction opérationnelle se compose maintenant de 4 personnes : Mme Mélanie Gras, Directrice, Mme Patricia Desmoulins, Responsable pédagogie, Mme Liliana Ramer, Responsable RH, Mme Chabbou Saleh-Rastin, Responsable administration-finances (entrée en fonction en février 2019).

Au 31.12.2018, les comptes de l'AJET s'élevaient à 11'583'160.34 CHF dont 4'023'321.65 CHF sont à la charge des communes. La charge des parents s'est élevée à 4'915'651 CHF et celle du canton 1'751'911 CHF.

La part de Tannay représente 321'802.35 CHF, soit un prix de 203.20 CHF par élève.

Le Comité de direction s'est réuni 12 fois durant l'année 2018 et le Conseil intercommunal a siégé à 2 reprises. Les 2 préavis présentés, sur les comptes 2017 et le budget 2019, ont été acceptés.

L'année 2019 sera consacrée à renforcer la nouvelle organisation mise en place, à finaliser les travaux à la crèche de Coppet et à travailler la cohérence et la continuité de l'accueil au sein des différentes structures de l'AJET.

En 2019, l'AJET fêtera ses 10 ans !

ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Cette association intercommunale est chargée de mettre à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement obligatoire. Elle gère et finance les activités périscolaires (transports scolaires, restaurants scolaires, les devoirs surveillés, les camps, les sports facultatifs, etc.).

ASCOT prend en charge le déficit d'ARSCO (voir ci-dessous ARSCO SA).

Les 2 Directeurs des deux établissements scolaires, primaire et secondaire, participent régulièrement aux séances du Codir.

L'ASCOT fonctionne à l'aide de quelques commissions internes, constituées, en général, de 3 membres du Codir, actives dans différents domaines (transports, sécurité, ressources humaines, par ex.). Votre Municipale est membre de la commission des ressources humaines.

L'ASCOT compte une vingtaine d'employés directs (secrétariat, accueillants-surveillants dans les bus et pause de midi, personnel d'animation) et environ 80 employés indirects en rémunérant des employés de l'état qui exercent des activités pour les communes via des conventions et contrats de prestations (personnel encadrant l'aide aux devoirs, les devoirs surveillés, sports scolaires facultatifs, bibliothécaires, camps, travailleur social de proximité).

Les transports scolaires représentent une part importante des prestations offertes par L'ASCOT qui a mandaté l'entreprise Car postal (élèves de 1 à 6 P déplacés selon planification scolaire ou en raison d'une distance élevée ou d'un danger particulier, élèves de 7P à 11S se rendant de Mies à Coppet, transports d'élèves entre leur école et UAPE le mercredi après-midi, ou vers Founex « classe ressource » ou de Tannay à Mies pour les activités sportives ou la couture).

En 2018, 350 élèves ont été déplacés par jour et 300 abonnements TPN financés.

Pour les enfants ne pouvant rentrer à midi chez eux, l'ASCOT subventionne les repas pris par les élèves au sein des restaurants scolaires de Necker (43'695 repas servis en 2018) et des Rojalets (34'384 repas servis en 2018).

Selon une convention conclue par l'ASCOT et Espace Prévention la Côte, les 9 communes de Terre Sainte bénéficient des interventions d'un travailleur social de proximité à 50%, M. Alexandre Widmer.

Les missions principales du TSP sont les suivantes :

- Prévention des comportements à risque chez les jeunes entre 12 et 25 ans
- Assurer une présence régulière sur le terrain
- Favoriser les liens entre les jeunes et le réseau social et communautaire
- Accompagner et orienter les jeunes.

L'activité essentielle du TSP est d'aller vers les jeunes, là où ils se trouvent. En 2018, 533 déplacements ont été effectués dans les communes de l'ASCOT dont 6 % pour la commune de Tannay.

Les échanges informels, discussions durant lesquels il s'agit de présenter le TSP afin d'établir un premier contact, ont constitué l'essentiel de l'activité, le solde étant consacré à des échanges d'informations, des entretiens, des mises en réseaux et de la médiation. Comme les années précédentes, les sujets abordés avec les jeunes ont souvent été liés aux problématiques des dépendances. Les problématiques liées au logement, à l'aide sociale et au travail ont également été abordées.

L'ASCOT gère également la ludothèque qui a fait l'objet, en 2018, d'un grand « dépoussièrage », puisque un nouveau responsable a été engagé dans le but d'étendre son offre également aux ados, adultes et séniors avec une nouvelle variété de jeux de société adaptés à tous.

Le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni 2 fois en 2018 et le Comité de direction, composé des 9 Municipaux des écoles de Terre Sainte, 8 fois en séances ordinaires.

Les comptes 2018 s'élèvent à 9'970'776.00 CHF dont 5'172'640.68 CHF destiné à combler le déficit d'ARSCO SA (voir ci-après).

<u>Primaire</u>: 446'864.00 CHF – part communale, soit un prix de 4'424.00 CHF par élève <u>Secondaire</u>: 334'480.00 CHF – part communale, soit un prix de 9'837.00 CHF par élève

ARSCO SA

ARSCO SA est une société immobilière chargée d'acheter des terrains et des bâtiments, de construire et de gérer des bâtiments, des installations et des aménagements d'intérêt public, notamment les écoles.

Sa mission consiste à gérer et assurer le développement des infrastructures scolaires de Terre Sainte.

ARSCO SA est propriétaire des collèges des Rojalets (9-11^{ème} secondaires) et Necker (7-8^{ème} primaires). Les communes de Terre Sainte sont actionnaires d'ARSCO SA, Tannay détenant 88 actions à 100.00 CHF sur 1'000 au total.

Votre Municipale est membre de la commission des ressources humaines.

Durant l'année 2018, ARSCO SA s'est occupé de trois chantiers importants :

- La finalisation des travaux d'extension et de surélévation du restaurant Necker (création de 3 salles de classe et d'une salle de dégagement).
- La réalisation d'un chauffage à distance valorisant les énergies renouvelables.
- L'étude concernant la surélévation du Collège de Terre Sainte pour la création de six classes et deux classes spécialisées, travaux à réaliser en 2019.

Quant au projet « Piscine-Patinoire », l'objectif d'ARSCO SA reste toujours la construction d'un complexe sportif de qualité pour tous les habitants de Terre Sainte. Le projet est néanmoins toujours bloqué en raison d'oppositions de voisins.

En 2018, 128 manifestations ont eu lieu au Théâtre de Terre Sainte.

L'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 24 avril 2019.

Le Conseil d'administration a siégé à 14 reprises dont l'Assemblée générale et 2 séances avec des représentants des commissions de gestion et des finances.

En 2018, ARSCO SA a fait un appel de fonds auprès de l'ASCOT de 5'172'640.68 CHF pour couvrir l'excédent de ses charges.

<u>CESCOT (Conseil d'établissement scolaires de Terre-Sainte)</u>

Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte est composé de 36 membres (autorités communales, représentants des parents d'élèves, des organisations concernées par la vie de l'établissement et des professionnels actifs au sein de l'établissement) et constitue un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Il s'est réuni à trois reprises en 2018. Les sujets abordés, comme la consommation d'alcool fort par les élèves en soirée, le harcèlement ou la mobilité douce, ont permis des échanges constructifs et instructifs.

3.4.2 **Sports**

Commission intercommunale des sports de Terre Sainte

La commission, composée de Municipaux des 9 communes de Terre Sainte, a notamment pour mission, de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La commission a siégé à 4 reprises en 2018.

Elle soutient essentiellement l'USTS, la Société de tir de Terre Sainte, le Cercle d'Escrime de Founex. En 2018, bien qu'une subvention en faveur de l'Ecole de Voile de Terre Sainte ait été budgétée, elle n'a pas été versée du fait qu'elle soit basée sur la commune de Crans-près-Céligny et que cette dernière s'est retirée du pot commun.

La commission s'est dotée d'un délégué au sport, M. Gallicchio avec pour mission, notamment, d'améliorer l'information de l'offre sportive en Terre Sainte, de mettre à jour les sites des communes dans ce domaine et de conseiller la commission et la commune sur les projets liés au sport en Terre Sainte ainsi que de développer et mettre en œuvre la politique intercommunale en matière de sport (150h/ année).

3.4.3 Affaires culturelles

Votre Municipale participe aux séances de la commission culturelle dont la mission est de promouvoir toutes activités culturelles dans la commune.

La commission est composée de Mmes Florence Druon, Elfriede Egger, Chantal Geoffroy, Natascha Heinzelmann et M. Jean-Marc Keller.

En 2018, la commission culturelle a mis sur pied une très belle manifestation « Tannay, un village qui se visite » avec pour but de faire découvrir aux Tannayrolis et aux visiteurs 9 lieux emblématiques du village,

de mettre en places différents parcours « découvertes » ainsi que de mieux signaler les artistes et artisans du village.

Une nouvelle carte du village a été éditée et est à disposition au greffe.

3.4.4 Commissions et associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de 47 communes du district dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Votre Municipale est déléguée au Conseil intercommunal de cette association.

La réalisation des tâches de l'ARAS est confiée au Centre Social Régional (CSR) pour la LASV et aux agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Le Centre social régional a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, séances au cours desquelles, les comptes 2017 et le budget 2019 ont été adoptés.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Son rôle essentiel consiste dans la prévention et le dépistage au moyen d'une caravane itinérante, (nouvelle caravane acquise en 2016), qui s'installe dans les communes du district selon un rythme précis et organisé (env. 7'000 élèves sont suivis).

Votre Municipale est déléguée de la Clinique dentaire scolaire depuis juillet 2016.

Deux assemblées générales ont eu lieu en 2018, les 21 mars et 20 septembre 2018 pour approuver les comptes 2017 et le budget 2019.

Les charges de la clinique se sont élevées en 2018 à 317'214.73 CHF avec une participation des communes de 285'799 CHF (4.50 CHF par habitant) La charge pour Tannay s'est élevée à 7'132.50 CHF.

3.5 Dicastère de Denise Rudaz

3.5.1 Finances

Les finances ont été mises à mal suite au surplus 2017 facturé en 2018 par le canton pour la péréquation, la facture sociale et dans une moindre mesure pour la réforme policière ce qui représente un montant de 2'032'438.00 CHF. Cette facturation supplémentaire et inattendue a bien entendu impacté fortement les comptes en 2018. En définitive, nous terminons l'année avec une perte de 1'575'014.32 CHF par rapport à un bénéfice de 72'762.00 CHF en 2017 et un budget 2018 prévoyant un bénéfice de 23'763.00 CHF.

Sans cette mauvaise surprise, nous aurions dû terminer l'année 2018 avec un bénéfice de 457'424.00 CHF. Sur une moyenne de 10 millions d'impôts à Tannay, le canton perçoit environ 8.5 millions. Il ne reste à Tannay que 15% pour faire face aux dépenses de fonctionnement et aux investissements.

Grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et des investissements dûment analysés, la Commune peut encore se targuer d'avoir des finances saines sans devoir, pour le moment, recourir à un emprunt ou une augmentation du point d'impôt. Mais cette situation ne doit pas perdurer sinon nous devrons adapter notre budget au cas où le canton continue à ponctionner notre Commune avec des montants faramineux.

3.5.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2018

- Impôt : la Commune a reçu 9'908'071.00 CHF soit 38'000.00 CHF de plus que le budget 2018 mais 2'600'532.00 CHF de moins qu'en 2017
- Charges : ont diminué de 1'515.00. CHF par rapport aux résultats en 2017.
- Liquidités: 3'940'998.00 CHF au 31.12.2018

Principaux amortissements en 2018

- Buvette: 49'500.00 CHF selon préavis amortissement sur 20 ans
- Route Duvillard: 14'192.00 CHF selon préavis amortissement sur 20 ans
- Château: 200'000.00 CHF amortissement annuel obligatoire

- Déchèterie intercommunale : 25'000.00 CHF amortissement annuel obligatoire sur 30 ans
- Places de jeux : 211'623.00 CHF dépense avec amortissement final de 11'623.00 CHF
- Centre village: 84'354.00 CHF amortissement total de la dépense (fenêtres)
- Centre village : 30'591.00 CHF amortissement total de la dépense (toit)

Réserves

Aucune réserve supplémentaire à celle déjà existante n'a été comptabilisée vu les résultats fortement négatifs en 2018.

3.5.3 Domaine et bâtiment

- Château : un appartement s'est libéré en 2018, mais, à part quelques menus travaux, aucun frais n'a été engagé
- Centre village: toutes les fenêtres des appartements ainsi que certaines portes palières ont été changées de même que les lucarnes. En améliorant l'isolation, nous consommons moins de chauffage.
 Des aménagements ont également été apportés au toit afin qu'il soit correctement ventilé pour éviter toute moisissure sur la charpente
- La Péniche : la construction d'une nouvelle UAPE (Unité Accueil Petite Enfance) suit son cours et un préavis sera présenté au Conseil Communal en juin 2019
- **Ecole** : Assainissement du chauffage durant l'été 2018. Une fuite a été constatée au niveau du toit plat. Après diverses recherches, il s'avère qu'il faut refaire l'étanchéité
- **Buvette**: la première étape, à savoir la rénovation de la buvette s'est terminée dans les délais le 15 mars 2018. En novembre 2018, comme prévu, la deuxième étape du chantier de transformation a débuté et s'est terminée en mars 2019. Ce nouveau bâtiment regroupe toutes les installations techniques indispensables à la bonne marche de la buvette (chambre froide, chauffage, rangements, sanitaires, buanderie et vestiaire)
- Auberge communale: Pour ce qui est de l'Auberge, le conflit qui oppose le gérant et la Municipalité s'est poursuivi tout au long de l'année 2018. M. Zumberi a ainsi reçu deux résiliations de son bail, l'une à terme, l'autre dite « extraordinaire » pour défaut de paiement de loyer. Il a fait recours et la Commission de conciliation a donné raison à la commune dans les deux cas.

 Néanmoins notre gérant a fait à nouveau recours cette fois-ci devant le Tribunal des baux et une

séance était prévue pour le 30 novembre. Toutefois, à la toute fin de l'année, M. Zumberi a fait savoir par l'entremise de son avocate qu'il souhaitait s'en aller au plus vite et qu'il souhaitait trouver un accord sur les conditions de son départ. L'audience du 30 novembre a donc été repoussée afin que s'engage la négociation sur les conditions de son départ, négociation qui a abouti en 2019.

A noter que la reprise par la Municipalité de la gestion des travaux des bâtiments communaux a permis de faire de substantielles économies d'environ 62'000.00 CHF.

3.5.4 Commissions et associations intercommunales

Déléguée Régie des églises

Madame Denise Rudaz a participé à une séance pour le contrôle des comptes 2018 et du budget 2019. La participation de 24.00 CHF par habitant a été diminuée à 23.00 CHF pour le budget 2019

Déléguée ASCOT (+ ARSCO SA) et AJET

Madame Denise Rudaz a participé aux assemblées des deux associations pour le contrôle des comptes 2018 et du budget 2019. Les comptes sont bien tenus. Le seul bémol se situe au niveau des délais pour la remise des comptes qui sont beaucoup trop tardifs en regard des exigences du canton désirant recevoir les comptes communaux au plus tard en juin.

Déléguée SITSE

Rien à signaler, les comptes sont bien tenus et les informations sur les projets en cours suffisamment détaillées.

4. **DECISION**

En conséquence,

vu : le préavis n° 33

• vu : le rapport de la Commission de gestion

attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- d'approuver le rapport de gestion 2018 tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Pour la Municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire : Serge Schmidt Ariane Katzarkoff